

# Spotify va pénaliser les artistes au comportement « nocif ou haineux »

La plate-forme de musique en ligne, qui bannit déjà des groupes extrémistes, s'intéresse désormais à la vie privée des chanteurs

Dans les playlists de Spotify, plus de R. Kelly, ni de XXXTentacion. Si les chansons des deux artistes américains restent disponibles sur la plate-forme d'écoute de musique en ligne, elles ne sont plus mises en avant dans les sélections – ces listes générées automatiquement en fonction des goûts des utilisateurs, ou créées par thématique. Une décision liée aux accusations qui pèsent sur les chanteurs, soupçonnés de violences sexuelles pour le premier, et de violences conjugales pour le second.

Les nouvelles règles adoptées par Spotify, et dévoilées le jeudi 10 mai, stipulent en effet que la plate-forme supprimera tout contenu promouvant ou incitant à la violence et à la haine, mais aussi que le comportement des artistes pourra influencer sur la manière dont ils « travaillent avec eux ». Ceux qui commettent des actes « particulièrement blessants ou haineux » (Spotify cite par exemple des « violences envers des enfants » ou des « violences sexuelles ») ne figureront plus dans les playlists de la plate-forme.

La nouvelle a fait grand bruit. En réalité, Spotify supprimait déjà de son catalogue certains artistes. En août 2017, elle avait banni des groupes de musique d'extrême droite, dont certains avaient des textes ouvertement racistes ou islamophobes.

Spotify annonce aujourd'hui s'être entourée d'organisations et d'associations spécialisées dans la lutte contre les propos haineux, comme la Ligue antidiffamation (ADL) et l'association Color of Change.

L'entreprise, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, n'a pas précisé de combien de modéra-

**« Pour la première fois, la plate-forme a fait un aveu. Elle a reconnu qu'elle avait un statut de média, et non pas d'hébergeur »**

SOPHIAN FANEN  
journaliste

teurs elle disposait pour trier les signalements, effectués par ces organisations ou par les utilisateurs.

En s'intéressant au comportement des artistes hors de leurs œuvres, Spotify franchit toutefois un cap, explique Sophian Fanen, auteur du livre *Boulevard du stream* (Le Castor Astral, 2017) et journaliste chez *Les Jours* : « Pour la première fois, Spotify a fait un aveu. Elle a reconnu qu'elle avait un statut de média, et non pas d'hébergeur. Elle ne se contentera plus seulement de réagir aux musiques ou aux artistes problématiques qui lui sont signalés. Désormais, elle va agir en amont, éditorialiser ses contenus, remplacer la loi par la morale. »

**« Cela peut virer au puritanisme »**

La tâche semble ardue, car il ne s'agit pas de sanctionner uniquement les artistes qui ont été condamnés par la justice. S'il est la cible d'appels au boycott récurrents sur les réseaux sociaux en raison d'accusations de violences sexuelles envers des femmes et envers une personne mineure, R. Kelly n'a pas été condamné par la jus-

tice, et a toujours nié les faits. XXXTentacion, lui, est visé par une plainte pour violences conjugales, mais n'a pas encore été jugé.

La question se pose aussi pour des artistes ayant été condamnés, comme Bertrand Cantat, condamné en 2004 à huit ans de réclusion pour le meurtre de sa compagne, Marie Trintignant. Son récent retour sur la scène musicale a provoqué de nombreux débats, à tel point que plusieurs festivals ont décidé d'annuler sa venue. Spotify n'a pas été en mesure d'indiquer au *Monde* s'il serait concerné par la nouvelle politique de sanction.

« Ce sera toute la difficulté pour Spotify, admet Sophian Fanen. Il va bien falloir qu'ils déterminent où ils veulent placer le curseur. Des artistes qui sont des salopards, il y en a beaucoup. Mais cela peut aussi vite virer au puritanisme, si, par exemple, ils décident de ne plus mettre dans leurs playlists des musiques contenant trop de gros mots. »

Le spécialiste estime que le dispositif pourrait réellement pénaliser les artistes visés. « Ne plus être mis en avant sur les grosses plates-formes peut, à long terme, tuer économiquement un artiste. » Sur Spotify, rares sont, selon lui, les utilisateurs à taper le nom des artistes qu'ils veulent écouter dans la barre de recherche. Il estime qu'entre « 60 % et 70 % » des écoutes ont pour origine des playlists, devenues un nouveau mode de consommation musicale avec le développement du streaming.

Ce dernier constitue une source d'écoute considérable. Spotify compte, à elle seule, 71 millions d'abonnés payants et 159 millions d'utilisateurs, selon des chiffres qui datent de la fin de 2017. ■

PERRINE SIGNORET